

Projet de plan de document final ministériel de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa cinquième session en 2021

Sujet

Thème adopté pour la session : « Renforcer les mesures en faveur de la nature pour réaliser les objectifs de développement durable »

Perspective

Il est fondamental de prendre d'urgence des mesures porteuses de changement pour enrayer et inverser la perte de la biodiversité et des services écosystémiques, afin de réaliser les objectifs de développement durable et de reconstruire un monde résilient et durable au sortir de la pandémie.

Introduction

Les données scientifiques indiquent clairement qu'il est urgent de renforcer les mesures en faveur de la nature pour réaliser les objectifs de développement durable, ainsi que le préconisent le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a révélé la vulnérabilité de nos sociétés et les liens qui unissent tous les êtres humains entre eux et avec la nature. La santé des écosystèmes est une condition indispensable à la santé des êtres humains et la perte de biodiversité compromet notre résilience à l'échelle individuelle comme collective. En protégeant la nature, nous nous protégeons nous-mêmes. La pleine mise en œuvre du Programme 2030 et de ses objectifs de développement durable, y compris l'élimination de la pauvreté, dépend du sérieux avec lequel l'humanité relèvera ces défis. L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement est une plateforme qui nous permet d'agir ensemble en matière d'environnement, en nous aidant à faire face à l'urgence et à l'ampleur du défi, à dépasser le simple discours et à joindre nos forces pour prendre des mesures concrètes.

Nous traversons une période inquiétante marquée par la perte de biodiversité et d'écosystèmes dans les milieux terrestres et marins et les milieux d'eau douce. Le changement d'affectation des terres, la surexploitation, les changements climatiques, la pollution et les espèces envahissantes sont autant de risques compromettant notre capacité à nous assurer, ainsi qu'aux générations futures, une vie sûre et saine. Les différentes menaces pesant sur la nature sont interdépendantes et s'amplifient mutuellement. Ces liens complexes et la nature mondiale des défis rencontrés rendent indispensable l'adoption de démarches globales et porteuses de changement par l'humanité, ce qui suppose que les gouvernements et toutes les parties prenantes fassent des efforts, y compris le secteur privé et d'autres acteurs économiques à travers le monde.

Reconstruire un monde résilient et durable au sortir de la pandémie suppose également la mise en place d'un système multilatéral fort et de partenariats internationaux et la prise d'engagements réels en vue de la mise en œuvre efficace du Programme 2030 et de ses objectifs de développement durable, ainsi que d'autres engagements multilatéraux existants, y compris concernant les moyens de mise en œuvre, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba. Ensemble, nous

pouvons renforcer les mesures visant à progresser vers la réalisation d'un scénario positif au profit de notre foyer commun. Pour cela, les êtres humains et la nature doivent être placés au cœur des processus de prise de décisions.

En 2019, dans son *Rapport d'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques*, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) a déclaré clairement que la trajectoire suivie actuellement ne permettrait pas d'atteindre les objectifs de conservation et d'utilisation durable de la nature et de développement durable, et que les objectifs pour 2030 et au-delà ne pourraient être réalisés qu'en modifiant profondément les facteurs économique, social, politique et technologique. Au cours des larges consultations que nous avons menées, nous avons recensé les trois domaines de transformation suivants dans lesquels l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement devra prendre des mesures concrètes conjointes à sa cinquième session.

1. **Relance verte**

Il est temps de reconstruire en mieux. Nous constatons la vulnérabilité de nos sociétés et de nos économies et l'urgence de la prise de mesures de relance pour qu'à l'issue de la pandémie de COVID-19 l'humanité soit en voie de réaliser le Programme 2030 et ses objectifs de développement durable, au moyen d'une action renforcée en faveur de la nature. L'impulsion, la prise de décisions fondées sur des données scientifiques, la participation des parties prenantes et la coopération au niveau mondial seront de plus en plus importantes dans les années à venir.

Les ministres sont à même de promouvoir des réglementations, des mesures incitatives et des instruments financiers pour lutter contre la pandémie de COVID-19, tout en contribuant à une économie à faible émission de gaz à effet de serre fondée sur une production et une consommation durables, une économie circulaire et un monde sans pollution doté des services écosystémiques indispensables et d'une biodiversité abondante. Nous gagnerons à réduire notre empreinte écologique et à placer les êtres humains et la nature au cœur du processus de prise de décisions.

Les mesures que nous prenons devraient bénéficier, plutôt que nuire, à la nature et devraient faciliter les solutions fondées sur la nature en réponse aux nombreux défis existants. La Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et le Cadre stratégique de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (2018–2030) permettent d'agir à cet égard. La dégradation des terres entraîne un coût de plus de 10 % du produit mondial brut annuel, en raison de la perte de biodiversité et de services écosystémiques, et a une incidence négative sur le

bien-être d'au moins 3,2 milliards de personnes¹. Les ministres peuvent mettre en lumière les bénéfices de la restauration des écosystèmes en matière de biodiversité, d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, d'économie, de bien-être et de perspectives d'emploi. Ils peuvent envisager des solutions pour permettre aux secteurs public et privé de mieux tenir compte de la biodiversité et des services écosystémiques et contribuer à leur prise en compte systématique dans les processus de prise de décisions des gouvernements et des

¹ *Rapport d'évaluation sur la dégradation et la restauration des terres*, IPBES (2018).

secteurs économiques. Ils souhaiteront peut-être envisager la façon dont le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le système des Nations Unies dans son ensemble peuvent, dans le cadre de leurs activités, aider au mieux à renforcer les efforts en faveur de la nature pour réaliser les objectifs de développement durable et aider au mieux les pays à cette fin.

2. Écosystèmes sains, populations saines : approches globales en vue de protéger et de restaurer la nature et les services écosystémiques, y compris les solutions fondées sur la nature

Les ministres souhaiteront peut-être mettre en évidence l'importance de la santé des écosystèmes pour la santé des populations et le fait que la perte substantielle de biodiversité compromet notre résilience commune. Les plus pauvres d'entre nous sont également les plus vulnérables. Les zoonoses telles que la COVID-19 révèlent la relation étroite liant la nature aux êtres humains. Nous aggravons notre vulnérabilité face à de telles maladies en dégradant l'environnement. Cette pandémie a révélé le coût élevé qu'entraînent de telles situations d'urgence pour l'humanité et l'importance d'une action renforcée pour éviter que de nouvelles zoonoses ne surviennent à l'avenir. En prenant conscience de la dégradation rapide de la nature, de la perte graduelle des habitats naturels et des risques croissants qui en découlent pour nos sociétés, les ministres peuvent s'engager à prendre des mesures visant à renforcer les efforts transversaux pour protéger la biodiversité, inverser la dégradation des écosystèmes et améliorer leur résilience, outre les mesures indispensables d'urgence en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. Les ministres peuvent promouvoir la participation d'une grande diversité de parties prenantes, y compris les populations autochtones et les communautés locales, les autorités locales et infranationales, les femmes et les jeunes, à l'élaboration et à la reproduction à grande échelle de mesures efficaces. En s'appuyant sur cette base et compte tenu des résultats obtenus en 2021 dans le cadre des réunions internationales en matière d'environnement, les ministres peuvent s'engager à élaborer et mettre efficacement en œuvre un ambitieux cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, lequel sera adopté par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à sa quinzième réunion, qui se tiendra en Chine. Ils peuvent également souligner l'importance de l'amélioration des synergies à tous les niveaux entre les conventions relatives à la biodiversité et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, afin de contribuer efficacement à la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et du Programme 2030. Ils devraient également envisager des solutions pour appuyer les travaux menés au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'Accord de Paris, en contribuant à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques, qui se tiendra en 2021, et à la négociation d'un instrument pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets après 2020.

3. Systèmes alimentaires durables : une partie de la solution

Répondre à la demande mondiale croissante en nourriture tout en réduisant l'empreinte écologique de l'agriculture constitue l'un des défis majeurs de notre époque, ainsi que l'a souligné l'IPBES en 2019 dans son *Rapport d'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques*. La cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement offre la possibilité aux ministres, ainsi qu'au secteur privé, aux agriculteurs et à d'autres parties prenantes,

d'élaborer des solutions au défi posé par les systèmes alimentaires. Parmi les conclusions du *Rapport d'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques* figure l'idée que nourrir l'humanité et améliorer la conservation et l'utilisation durable de la nature sont des objectifs complémentaires et étroitement liés. Il est possible de progresser dans leur direction au moyen d'une agriculture, d'une aquaculture et de systèmes d'élevage durables, de la préservation des espèces, variétés et habitats autochtones et de la restauration écologique. La déclaration ministérielle peut contribuer à une meilleure compréhension et prise en compte de la dimension environnementale de la durabilité des systèmes alimentaires, y compris de la façon dont l'amélioration de différents aspects des systèmes alimentaires peut bénéficier à la subsistance et à la santé des populations comme à l'environnement et à l'économie, et de l'importance d'une telle amélioration pour offrir une alimentation saine et abordable à la population mondiale dans les décennies à venir. La durabilité des systèmes alimentaires est essentielle pour réaliser le Programme 2030 et ses objectifs de développement durable. Les ministres peuvent mettre en lumière les approches et les solutions indispensables qui existent pour lutter contre les problèmes associés aux systèmes alimentaires et peuvent contribuer au renforcement des mesures à cet égard à l'occasion du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, qui se tiendra en 2021.